

CRS 120511

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 12 MAI 2011COMPTE RENDU SOMMAIREAPPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2011

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

COMPTE DE GESTION – ANNEE 2010 – APPROBATION

Le Conseil Municipal déclare le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, sans observation, ni réserve et l'approuve.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Approbation du Compte Administratif 2010 dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE DU P. R. U.	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
Recettes réalisées	36 053 071,09	515 515,55	269 487,73	92 459,14
Dépenses réalisées	32 306 355,70	299 401,78	266 317,95	87 868,30
RESULTAT 2010	+ 3 746 715,39	+ 216 113,77	+ 3 169,78	+ 4 590,84
Restes à réaliser de recettes	-	1 242,86	-	-
Restes à réaliser de dépenses	284 569,89	65 944,44	-	-

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE DU P. R. U.	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
Recettes réalisées	19 223 169,80	795 561,68	100 550,27	54 550,17
Dépenses réalisées	18 101 668,78	897 364,20	590 000,20	64 404,44
RESULTAT 2010	+ 1 121 501,02	- 101 802,52	- 489 449,93	- 9 854,27
Restes à réaliser de recettes	612 918,66	489 990,42	22 289,45	-
Restes à réaliser de dépenses	3 225 949,07	345 898,21	-	-

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS ET DU C. I. S.
Recettes réalisées	725 433,53	122 040,46
Dépenses réalisées	766 056,70	119 886,99
RESULTAT 2010	- 40 623,17	+ 2 153,47
Restes à réaliser de recettes	-	-
Restes à réaliser de dépenses	-	-

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS ET DU C. I. S.
Recettes réalisées	1 711 660,19	119 270,38
Dépenses réalisées	105 388,66	55 832,90
<b>RESULTAT 2010</b>	<b>+ 1 606 271,53</b>	<b>+ 63 437,48</b>
Restes à réaliser de recettes	965 393,81	-
Restes à réaliser de dépenses	163 444,75	-

### COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – DECISION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Affectation des résultats suivants, au vu des besoins de financement des sections :

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE PRU	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA
<b>Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :</b>			
- au titre des exercices antérieurs	+ 2 577 821,55	+ 47 832,06	+ 7 280,07
- au titre de l'exercice arrêté	+ 3 746 715,39	+ 216 113,77	+ 3 169,78
- soit un résultat à affecter	+ 6 324 536,94	+263 945,83	+ 10 449,85
<b>Considérant :</b>			
- pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de :	3 733 680,00	113 597,00	Néant
- que le résultat de la section d'investissement au titre des exercices antérieurs est de :	- 2 021 469,92	- 268 778,25	+ 606 930,52
- que le résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser est de :	+ 1 121 501,02	- 101 802,52	- 489 449,93
- que le solde des restes à réaliser est de :	- 2 613 030,41	+ 144 092,21	- 22 289,45
Qu'il en résulte une affectation obligatoire minimum représentant un besoin à couvrir de :	3 512 999,31	226 488,56	Néant
Que le besoin de financement de la section de fonctionnement restes à réaliser compris à prélever sur les résultats antérieurs est de :	284 569,89	64 701,58	Néant
<b>Décide d'affecter à la section d'investissement le résultat de fonctionnement pour un montant de :</b>	<b>3 513 000,00</b>	<b>199 240,00</b>	<b>Néant</b>

	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS ET ZONES D'ACTIVITE	BUDGET ANNEXE CAMPINGS et CENTRE INTERNA- TIONAL DE SEJOUR	BUDGET DU CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT
Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de : - au titre des exercices antérieurs - au titre de l'exercice arrêté - soit un déficit à couvrir - soit un résultat à affecter	- 17 732,79 + 4 590,84 - 13 141,95	+ 1 000,00 + 2 153,47  + 3 153,47	+ 12 787,30 - 40 623,17 - 27 835,87
Considérant :  - pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de :  - que le résultat de la section d'investissement au titre des exercices antérieurs est de :  - que le résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser est de :  - que le solde des restes à réaliser est de :  qu'il en résulte une affectation obligatoire minimum, représentant un besoin à couvrir de :	Néant  + 38 518,78  - 9 854,27  Néant  Néant	Néant  + 806 333,81  + 63 437,48  Néant  Néant	Néant  - 1 152 517,18  + 1 606 271,53  + 801 949,06  Néant
Décide d'affecter à la section d'investissement, le résultat de fonctionnement pour un montant de :	Néant	Néant	Néant

Transferts :

- du budget principal (débit au compte 6521) vers le budget annexe du Projet de Rénovation Urbaine (crédit au compte 7552) de la somme de 27 250 €.

### BUDGET 2011 – DECISIONS MODIFICATIVES

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

### CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE DE SAUMUR

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la nouvelle convention de partenariat avec le Groupement d'Action Sociale de Saumur.

### STRUCTURES PETITE ENFANCE – CONVENTIONS DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA VILLE ET LA CAF DE L'ANJOU

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les conventions de prestation de service unique – établissement d'accueil du jeune enfant 0/4 ans à intervenir entre la Ville de Saumur et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Anjou pour les structures petite enfance, crèches collectives, crèches familiales, haltes garderies.

## VILLA PLAISANCE – BILAN DE LA CONCERTATION

Acte est pris de la conformité du déroulement de la concertation préalable à la création de la ZAC "Villa Plaisance" avec les modalités définies par délibération du 25 juin 2010.

Approbation du bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC.

Prononciation de la clôture officielle de la concertation.

## ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ VILLA PLAISANCE – APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION

Approbation du dossier de création de la ZAC "Villa Plaisance" et de son périmètre.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour engager les procédures nécessaires à la réalisation de l'opération.

Exonération des constructions réalisées à l'intérieur du périmètre de la ZAC "Villa Plaisance" du champ d'application de la TLE.

## ZAC VILLA PLAISANCE – TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT (SPLA) DE L'ANJOU

Concession de la réalisation de la ZAC "Villa Plaisance" à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou.

Approbations :

- du bilan financier prévisionnel de l'opération s'élevant à 1 633 K€ HT en dépenses et en recettes, qui sera réactualisé chaque année en fonction des évolutions de l'opération jusqu'à l'achèvement de la ZAC,
- de la participation de la Ville de Saumur à hauteur de 460 000 € HT dont le règlement s'effectuera en six versements annuels égaux à compter de 2012.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le Traité de Concession d'Aménagement à intervenir et tous les autres documents portant sur cette opération.

## PROJET DE RENOVATION URBAINE – RECONSTRUCTION DE L'ECOLE DU CLOS COUTARD – CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE – CONSTITUTION DU JURY

Constitution d'un jury composé, outre du Maire Président de droit (ou son représentant), de cinq membres et leurs suppléants désignés parmi les élus, qui sera complété à raison d'un tiers, de membres présentant une qualification équivalente à celle des candidats et désignés par le président du jury.

Titulaires (5)

- Christine REGNIER
- Fabrice DUFOUR
- Françoise DAMAS
- Maryvonne MONJAUZE
- Béatrice GUILLON

Suppléants (5)

- Danielle MESNARD
- Dominique LENFANTIN
- Thierry HAUDRY
- Bruno PROD'HOMME
- Claude GOUZY

Fixation :

- du nombre de candidats admis à concourir à trois
- du montant de la prime qui sera versée à chaque candidat ayant remis des prestations conformes au règlement de concours à 20 000 euros TTC.

Si le niveau d'élaboration du projet est jugé insuffisant ou non-conforme au dossier tel que défini dans le règlement de consultation, l'indemnité du candidat pourra être réduite. L'indemnité versée au lauréat sera déduite de sa rémunération, étant précisé que l'indemnité des personnes qualifiées (membres du jury), en dehors des élus municipaux, sera arrêtée au montant de leurs frais, honoraires et déplacements.

**58 RUE VAUGOIN A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AU PROFIT DE L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DE MAINE-ET-LOIRE (ASEA)**

Cession d'un ensemble immobilier, sis 58 rue Vaugoin à Saint-Hilaire-Saint-Florent, composé de 3 logements, d'une contenance approximative de 165 m<sup>2</sup>, pour un montant net et forfaitaire de 75 000 €, au profit de l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de Maine-et-Loire, qui envisage de le réhabiliter et d'y aménager des logements permettant l'accueil d'adultes en insertion.

Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par le futur acquéreur. La signature devant intervenir le 31 juillet au plus tard.

**65 RUE DE MONTAGLAND A BAGNEUX – 2 ET 4 RUE DES CARABINIERS DE MONSIEUR A SAUMUR – CESSION DE DEUX ENSEMBLES IMMOBILIERS AU PROFIT DE MONSIEUR VICTORIEN OGER ET MADAME MAGALI JIMENEZ**

Cession de deux ensembles immobiliers à usage d'habitation au profit de Monsieur Victorien OGER et Madame Magali JIMENEZ.

Cession d'un ensemble immobilier sis, 65 rue de Montagland à Bagneux, moyennant le prix net et forfaitaire de 125 000 €, afin d'y aménager leur résidence principale d'habitation, d'une surface totale de 1054 m<sup>2</sup>.

Ensemble immobilier sis, 2 et 4 rue des Carabiniers de Monsieur à Saumur, moyennant le prix net et forfaitaire de 63 000 €, afin de le réhabiliter pour le destiner au secteur locatif, d'une surface totale de 158 m<sup>2</sup>.

L'acte de vente sera régularisé, aux frais de l'acquéreur, au plus tard le 30 septembre 2011.

Autorisation accordée au futur acquéreur de l'immeuble sis 65 rue de Montagland, à aménager un accès à sa future propriété à partir du boulevard des Guéderies.

Déclassement et désaffectation de l'emprise issue du domaine public d'une contenance de 97 m<sup>2</sup>.

Les frais de géomètre sont à la charge du vendeur ;

Annulation de la délibération n° 2010/25 du Conseil Municipal du 26 mars 2010.

**AMENAGEMENT D'UN PARKING – AVENUE DAVID D'ANGERS A SAINT-LAMBERT DES LEVEES – ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A MADAME FLAMENT**

Acquisition d'une emprise de terrain d'une contenance d'environ 1 000 m<sup>2</sup>, sis avenue David d'Angers à Saint-Lambert des Levées, appartenant à Madame FLAMENT, moyennant la somme de 16 800 €, tenant compte de la perte de loyers sur 5 ans, permettant d'augmenter la surface de stationnement et la construction d'une canalisation des eaux pluviales provenant de l'avenue David d'Angers.

Le prix définitif sera déterminé après mesurage du terrain par un géomètre.

Tous les frais afférents à ce dossier seront pris en charge par la Commune.

**171 RUE DU CLOS COUTARD A SAUMUR – RESILIATION DES BAUX ET CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA SARL CONVIDIS**

Le sujet est reporté.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS**

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 5 avril au 11 mai 2011 sous les numéros 2011/40 à 2011/57 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n° 2009/46 du Conseil Municipal du 27 mars 2009.

Affiché à la porte de la Mairie  
du vendredi 13 mai au vendredi 10 juin 2011

Saumur, le vendredi 13 mai 2011  
Le Maire de la Ville de Saumur,

*Signé*

Michel APCHIN